

# Grille de cotisations 2014

Revenus mensuels nets	Cotis. Mensuelle Actifs	Cotis. Mensuelle Inactifs
- de 1 000 €	2 €	1 €
1 000 à 1 500 €	5 €	4 €
1 500 à 2 000 €	8 €	6,40 €
2 000 à 2 500 €	11 €	8,80 €
2 500 à 3 000 €	14 €	11,20€
3 000 à 3 500 €	17 €	13,60 €
3 500 à 4 000 €	20 €	16 €
4 000 à 4 500 €	23 €	18,40 €
4 500 à 5 000 €	26 €	20,80 €
5 000 à 5 500 €	29 €	23,10 €
5 500 à 6 000 €	32 €	25,60 €
6 000 à 6 500 €	35 €	28 €
6 500 à 7 000 €	38 €	30,40 €

✘ Compte tenu du montant assez faible de nos cotisations, merci à ceux qui le peuvent de payer par chèque afin de réduire les frais bancaires au maximum.

✘ Les chèques sont à mettre à l'ordre du :

Syndicat SUD SOLIDAIRES des Fonctions Centrales et Acticités Sociales de l'Énergie. En abrégé : **Syndicat SUD Solidaires FC et AS de L'énergie**

✘ Si vous optez pour le prélèvement automatique choisissez plutôt tous les trois ou six mois, toujours pour minorer les frais bancaires. Par exemple, pour les actifs en juin et décembre, au moment des primes, ça fait moins mal au porte-monnaie.

✘ Vous pouvez déduire le montant annuel de vos cotisations dans votre déclaration d'impôt, vous recevrez une attestation du syndicat à cet effet. L'administration fiscale déduira 66% de vos cotisations de votre montant à payer.

✘ Si vous n'êtes pas imposable, vous bénéficierez d'un crédit d'impôt à hauteur de 66 % du montant annuel de vos cotisations.